





Commission Indemnitaire des A/A+ Bron, le 4 octobre 2016

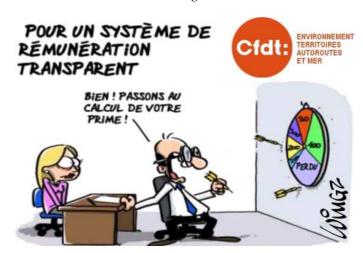
Participants: Cfdt: Martine MEUNIER-CHABERT, Patrick FOURMIGUE. + CGT + SNITPE-FO.

Absence de l'UNSA, qui n'a pas répondu au mél de la DG (les Attachés n'étant pas concernés cette année ?) Absence de l'UNIPEF, qui aurait eu un entretien en bilatéral avec le Directeur général...

Cette commission indemnitaire concerne les **régimes indemnitaires de 910 agents de catégorie A ou A+**, soit 30% de l'effectif du Cerema :

- ISS 2015 des **287 I(D-C)TPE** et des **546 ITPE**
- IPF 2016 des **51 I(C)PEF**
- IFTS des 3 CED et des 12 RIN
- IRF des **11 AUE**(**C**)

Décodage des sigles en fin du message



Nota1: les corps **administratifs** A/A+ (Attachés, Affaires Maritimes, Administrateurs Civils) ne sont pas harmonisés cette année, du fait du passage de la PFR au **RIFSEEP**. Leur montant indemnitaire est gelé. On est toujours en attente de la note de gestion du Ministère de l'Ecologie (celui de l'Agriculture l'a déjà prise). Nota2: les catégories B et C ont déjà été harmonisés par le CODIR de leur Direction Ter/Tec.

Nota 3 : à partir de 2017, toutes ces indemnités vont être fusionnées dans un régime unique, le **RIFSEEP**. Pour résumer, ce sera une sorte de PFR bis, avec cotation des postes pour tout le monde et un complément indemnitaire annuel (CIA) pouvant varier de 0 à 100% d'un plafond !

La Cfdt n'approuve pas plus ce système que le précédent, ni celui des ISS! Nous demandons une intégration des primes dans le salaire indiciaire, comme le protocole PPCR a timidement commencé à le faire.

Déclaration liminaire Cfdt:

1/ la CFDT souhaiterait que le **compte-rendu** de la réunion retrace mieux les échanges que celui de l'an passé.

2/ en ce qui concerne les **intérims**, pourquoi n'avons-nous rien reçu?

3/ dans les fichiers que vous nous avez transmis, tous les membres des CODIRs sont globalisés et anonymisés. Vous avez ainsi fait le choix de masquer 60 I(D-C)TPE sur 287 et 30 I(C)PEF sur 51. Cela est ressenti comme un vrai manque de transparence et pourrait laisser penser que les membres des CODIRs sont mieux servis en indemnitaire, au détriment des autres. Dans les commissions indemnitaires A/A+ des DREAL/MIGT, il n'y a que les directeurs que l'on ne voit pas dans les fichiers.

4/ la CFDT veillera à ce qu'il y ait un resserrement des coefficients individuels autour de la moyenne cible, avec une plus grande égalité de traitement entre les différentes directions du Cerema.

Merci pour votre attention.

Réponses de l'Administration :

1/ **compte-rendu** : d'accord pour faire plus complet que le relevé de décisions de l'an passé. L'administration enverra une première version pour observations éventuelles.

2/ **intérims** : l'information sera donnée à la 2° réunion, qui se tiendra en janvier 2017.

3/ membres de CODIRs "masqués": c'est un choix délibéré de la Direction Générale, car "les membres des CODIRs n'étaient pas favorables à cette diffusion aux représentants syndicaux de la commission" (sic!).

4/ motivation des baisses : les organisations syndicales insistent pour que les agents concernés en aient une trace écrite et que les noms des agents dont la baisse n'est pas "technique" leur soient communiqués.

Cette commission indemnitaire est une réunion d'information et d'échanges sur la façon dont le Codir du Cerema a fait l'harmonisation des propositions remontées des 11 DT.

- **I(D-C)TPE**: 5 baisses, 129 stables, 94 hausses. La moyenne cible est quasiment atteinte.
- ITPE: 41 "nouveaux", 19 baisses, 347 stables, 139 hausses. La moyenne cible est atteinte dépassée. Dix (10) baisses sur 19 proviennent de la DTecTV, qui applique une règle de baisse des 1.05 à 1.00.

L'an passé, les moyennes cible des ITPE et des I(D-C)TPE n'avaient pas été atteintes. La pression des organisations syndicales avait conduit l'administration à améliorer les coefficients de quelques ITPE et I(D-C)TPE qui stagnaient en dessous de 1 depuis plusieurs années.

Cette année, un effort a été fait, notamment pour les ITPE. Les représentants syndicaux ont signalé des cas pour lesquels l'administration procèdera à un éventuel réexamen.

- **I(C)PEF**: tous (sauf 8 sur 52) ont bénéficié d'une augmentation, même limitée. **Aucune baisse**. La moyenne cible augmente.
 - o **Cfdt:** les autres corps, certes plus nombreux mais tout aussi méritants, aimeraient bénéficier de la même évolution indemnitaire
- **CED**: sans changement. Moyenne à 1.00
- **RIN**: 9 stables et 3 hausses. La moyenne est dépassée, comme l'an passé, du fait du poids de l'histoire, sur ce petit corps de moins en moins nombreux.
- AUE : 6 stables et 3 hausses. Les moyennes cible sont dépassées.

Décodage des sigles des "corps" & "primes"

CED : chargés d'études documentaires ; RIN : contractuels Règlement Intérieur National ; IFTS : indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires

AUE : architecte urbaniste de l'état ; IRF : indemnité de rendement et de fonctions

IPEF: ingénieur des ponts des eaux et forêts; IPF: indemnité de performance et de résultats

ITPE : ingénieur des travaux publics de l'état ; ISS : indemnité spécifique de service.

PFR: prime de fonction et de résultats, déjà remplacée par le :

RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.